

ORGANISATION DE LA RENTRÉE DES CLASSES DU 22 JUIN DANS LES ÉCOLES DE SAINT-ÉVARZEC

Saint
Evarzec

La scolarisation de tous les élèves redevient obligatoire ce lundi 22 Juin.



Le protocole sanitaire allégé par l'éducation nationale sera appliqué **pour garantir la sécurité sanitaire des élèves**, des enseignants et du personnel municipal.



La **distanciation entre les élèves** sera toujours recherchée au maximum dans les espaces clos mais il n'y aura pas de distanciation entre les enfants d'un même groupe à l'extérieur et sur les cheminements.



Les classes circuleront de façon indépendante. Cela permettra de **limiter le brassage entre les élèves**



Les enfants de l'école maternelle publique devront fournir un **sac de couchage pour la sieste**.



Le nettoyage et la désinfection des locaux scolaires et périscolaires seront effectués quotidiennement par le personnel communal d'entretien et un prestataire de service.



Quelques décisions municipales pour atteindre l'objectif et concentrer tous les efforts sur une rentrée réussie :

- ✓ La municipalité a décidé que **l'accueil périscolaire du matin à compter de 7h30** aura lieu **dans les écoles et classes respectives e des élèves.**
- ✓ **L'accueil périscolaire du soir** est assuré à **la maison de l'enfance** et en **salle 2 et 3 de la maison communale** selon les âges des enfants.
- ✓ La restauration scolaire **ne reste plus obligatoire.**
- ✓ Les repas seront pris au **restaurant scolaire à table pour tous sur un temps méridien aux horaires élargis** validés par l'inspection académique sur proposition conjointe des directrices, directeur d'écoles et de la municipalité. La commune maintient la **fourniture de la vaisselle et des couverts par les parents chaque jour.**
- ✓ L'accueil **ALSH du mercredi** se déroulera à **la Maison de l'Enfance** dans les conditions habituelles.
- ✓ Le transport scolaire ne reprendra **pas avant septembre.**
- ✓ Les APC ne seront **plus assurés.**

L'adjoint au Maire,
Etienne CHEREAU